

PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DE LA PRESQU'ÎLE D'AMBÈS

Phase 1: Etat des lieux et diagnostic du territoire

BILAN DU 1^{ER} CYCLE DE CONCERTATION
DES PARTIES PRENANTES

Avril 2025



SOMMAIRE

I. RAPPEL DU PROJET ET DU CONTEXTE	4
II. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION ET SON DÉPLOIEMENT.....	6
III. LES SUJETS ABORDÉS AU COURS DU CYCLE DE CONCERTATION.....	10
IV. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS.....	15
V. ET APRÈS LA PREMIÈRE PHASE DE CONCERTATION ? .	17
V. ANNEXES.....	18

MÉTHODOLOGIE

Ce bilan intermédiaire a été réalisé sur la base d'un premier cycle d'échanges du 2 octobre 2024 au 22 avril 2025, dans le cadre de la concertation volontaire autour du projet de Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Presqu'île d'Ambès.

Il est composé de 4 parties :

- Un rappel du contexte et des objectifs de la démarche ;
- La présentation du dispositif de concertation à destination des parties prenantes ;
- Les grands enseignements de cette phase de concertation et des premiers éléments de réponse par le maître d'ouvrage ;
- Une synthèse globale de la démarche de concertation

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION



I. RAPPEL DU PROJET ET DU CONTEXTE

Bordeaux Métropole assure depuis 2016 la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). En novembre 2022, elle a adopté une stratégie qui consiste à pérenniser les systèmes d'endiguement, à prévenir les inondations, à entretenir et aménager les cours d'eau et à restaurer la qualité écologique des cours d'eau et des zones humides associées. C'est à ce titre qu'elle va réaliser, d'ici 2030, les plans de gestion de tous les bassins versants de la métropole bordelaise en lien étroit avec les communes concernées et en faisant participer les habitants.

Concernant la Presqu'île d'Ambès, un premier Plan de Gestion a été établi en 2018 ciblant principalement les aspects hydrauliques. Il ne répondait pas aux enjeux combinés de protection de la population et de préservation des zones humides et des milieux aquatiques. Ainsi, Bordeaux Métropole souhaite inscrire la prévention des inondations, les enjeux relatifs à la biodiversité et à la qualité des eaux et la gestion des milieux humides à l'échelle de la Presqu'île d'Ambès dans le nouveau Plan de Gestion en associant l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans le cadre de la première phase d'élaboration du plan pluriannuel de gestion (PPG) de la Presqu'île d'Ambès « État des lieux et diagnostic du territoire », une première phase de concertation à destination des parties prenantes du projet a été mise en place à l'initiative de Bordeaux Métropole, en partenariat avec les communes d'Ambès, Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul.

Ce dispositif visait à :

- Mener collectivement une réflexion plus approfondie sur les thématiques associées au PPG
- Proposer un mode de travail associant les parties prenantes au diagnostic
- Engager une réflexion sur le mode d'animation et gestion souhaité avec les parties prenantes

Le projet de PPG de la Presqu'île d'Ambès

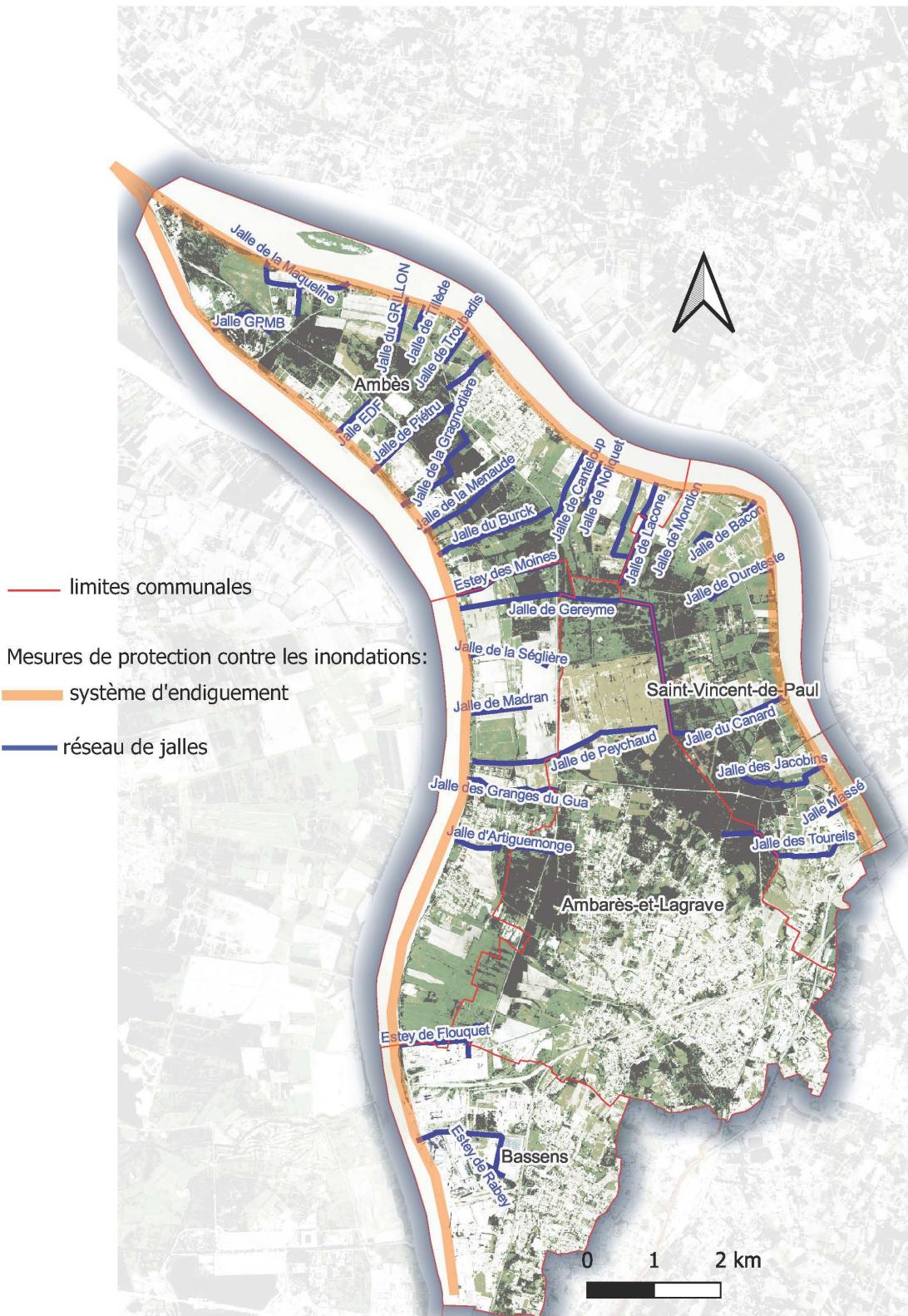
En partant de la base du précédent Plan de Gestion, l'objectifs de ce nouveau Plan de Gestion pour les 5 à 10 ans à venir sont de :

- Dresser un état des lieux du territoire ;
- Connaitre tous les enjeux notamment humains, sociaux, hydrauliques et environnementaux sur l'espace de fonctionnement des jalles ;
- Proposer une stratégie globale de gestion permettant d'atteindre le bon état des cours d'eau et des milieux aquatiques et de prévenir les inondations.

Son élaboration se décompose en 4 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic (automne 2024 – automne 2025)
- Phase 2 : Définition d'une stratégie de gestion (début 2026)
- Phase 3 : Elaboration d'un programme pluriannuel de gestion (printemps – été 2026)
- Phase 4 : Rédaction et suivi de la demande de déclaration d'intérêt général (2027)

Figure 1: Réseau hydraulique de la Presqu'île d'Ambès



II. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION ET SON DÉPLOIEMENT

Le dispositif de concertation articulé à la première phase « État des lieux et diagnostic » s'est composé de :

- Une réunion de lancement à destination des parties prenantes et acteurs du territoire ;
- Un cycle de 3 ateliers thématiques à destination des parties prenantes

Dans le cadre de la préparation du dispositif de concertation, 14 entretiens préalables ont été réalisés ciblant les parties prenantes du projet : des agriculteurs, des industriels, des associations environnementales, des élus locaux. Les éléments récoltés lors de ces entretiens ont été restitués lors de la réunion de lancement et ont été mobilisés pour la conception du cycle d'ateliers thématiques.

RÉUNION DE LANCEMENT

Une réunion de lancement a eu lieu mercredi 2 octobre 2024 à l'Espace Intergénérationnel de Saint-Louis-de-Montferrand. Elle a eu pour objectif de :

- Lancer l'élaboration du PPG du réseau hydraulique de la Presqu'île d'Ambès avec les parties prenantes de la Presqu'île ;
- Présenter la méthodologie et les intervenants techniques ;
- Partager et échanger sur les conditions de participation au projet

Pour ce temps participatif, des invitations par mail ont été adressées à une base de données d'environ 50 contacts d'acteurs locaux.

Concernant les modalités de participation, un support individuel de contribution (annexe 1) a été remis aux participants pour le partage de leurs attentes et idées à propos des temps de participation/concertation à venir.



27 participants
représentant les parties
prenantes du projet



6 contributions
écrites reçues

Lors de cette réunion, les contributions ont porté sur 3 sujets : les clés de réussite pour que le projet perdure dans le temps, la place des acteurs dans l'élaboration du Plan de Gestion et leur mobilisation, et l'association du grand public et la place à la sensibilisation, l'information et la concertation.

Le questionnaire de satisfaction

Au total, 15 participants sur 27 ont répondu au questionnaire de satisfaction proposé par Bordeaux Métropole, soit un taux de réponse de 56%.

Parmi les répondants, 70% ont déclaré connaître le projet avant de participer à la réunion. La totalité des répondants considèrent que la présentation a été claire, que toutes les personnes ont pu s'exprimer et que les organisateurs se sont montrés à l'écoute des arguments exposés. De la même manière, une grande majorité des répondants ont jugé la présentation comme complète (80%) et affirment qu'elle leur a permis d'en savoir davantage sur le projet (90%).

Les répondants se sont montrés globalement satisfaits (40%) voire très satisfaits (50%) de la réunion.

Quant au profil des répondants, on constate une surreprésentation d'hommes (80%) ainsi qu'une répartition hétérogène des tranches d'âges avec une majorité de répondants de plus de 64 ans (40%) contre 20% des 15-24 ans, 10% des 25-44 ans et 20 des 45-64 ans. Une présence importante d'acteurs institutionnels (40%) et d'élus locaux (40%) a été observée. Plus de la moitié des répondants déclare habiter dans une commune du périmètre du projet (56%).

« La transparence du projet amène à des échanges de tous les acteurs et leur permet de s'engager pour l'environnement, le patrimoine ».

Réunion de lancement du 2 octobre 2024 à Saint-Louis-de-Montferrand.

« Il faut réaliser quelque chose de pérenne, mais les moyens financiers le seront-ils ? ».

Réunion de lancement du 2 octobre 2024 à Saint-Louis-de-Montferrand.

« Tous les acteurs ou presque autour de la table ».

Réunion de lancement du 2 octobre 2024 à Saint-Louis-de-Montferrand.

LE CYCLE D'ATELIER

Un cycle de 3 ateliers thématiques à destination des parties prenantes du projet a été organisé :

- Un atelier de diagnostic, mercredi 9 avril 2025 à l'Espace Intergénérationnel de Saint-Louis-de-Montferrand ;
- Un atelier « Patrimoine et usages », lundi 14 avril 2025 à l'Espace Michel Serres à Bassens ;
- Un atelier « Retour d'expérience et projection », mardi 22 avril 2025 à la Salle Gérard Casanova à Ambès.

Les acteurs ont été ciblés par l'équipe projet de Bordeaux Métropole de façon que toutes les catégories de parties prenantes soient représentées. Ils représentent le réseau d'acteurs en charge de la gestion de jalles et les usagers principaux des jalles. Les invitations ont été réalisées par courriel. Parmi les participants, différentes typologies d'acteurs ont été conviées :

- Des acteurs du monde agricole ;
- Des acteurs industriels ;
- Des acteurs identifiés lors des entretiens préalables à la concertation ;
- Des associations environnementales, de chasse et de pêche ;
- Des institutionnels,
- Des élus locaux/services techniques municipaux

- Des instances de démocratie participative des villes (conseil des jeunes/des sages/conseils de développement durable...)

Dans une perspective générale, le cycle d'atelier a eu pour objectif de :

- Mener collectivement une réflexion plus approfondie sur les thématiques associées au PPG ;
- Proposer un mode de travail associant les parties prenantes au diagnostic ;
- Engager une réflexion sur le mode d'animation et gestion souhaité avec les parties prenantes.

Chaque atelier s'est structuré autour d'un temps de présentation du projet par l'équipe projet, de la présentation du cycle d'atelier et de ses principaux enseignements ainsi que de deux temps participatifs. Par ailleurs, un intervenant extérieur a été convié à présenter un retour d'expérience lors de l'atelier « Retour d'expérience et projection ».



Atelier de diagnostic, mercredi 9 avril 2025 à Saint-Louis-de-Montferrand.



Atelier « Patrimoine et usages », 14 avril 2025 à Bassens.



Atelier « Retour d'expérience et projection », 22 avril 2025 à Ambès.

Le questionnaire de satisfaction

Un questionnaire de satisfaction a été distribué aux participants à la fin des 3 ateliers thématiques. Le taux de réponse du questionnaire de satisfaction a été de 69% pour l'atelier de diagnostic, de 65% pour l'atelier « Patrimoine et usages », et de 50% pour l'atelier « Retour d'expérience et projection ».

Sur l'ensemble des ateliers, les participants se sont montrés satisfaits (36%) voire très satisfaits (54%). La grande majorité des participants considèrent que les présentations ont été claires (89%), complètes (79%) et leur ont permis de connaître davantage sur le projet (82%).

« Intéressant pour la connaissance globale de la gestion des jalles et la biodiversité ainsi que la rencontre des différents acteurs ».

Atelier de diagnostic,
9 avril 2025 à Saint-Louis-de-Montferrand.

« Dialogue riche, problématiques et besoins différents d'un utilisateur à l'autre ».

Atelier « Patrimoine et usages »,
14 avril 2025 à Bassens.

« Présentation très intéressante, reste beaucoup de travail et urgence à faire le PPG ».

Atelier « Retour d'expérience et projection »,
22 avril 2025 à Ambès.

III. LES SUJETS ABORDÉS AU COURS DU CYCLE DE CONCERTATION

Ce premier cycle de concertation s'est articulé à la première phase d'élaboration du Plan de Gestion de la Presqu'île d'Ambès « État des lieux et diagnostic ». Au cours de cette phase, les parties prenantes se sont exprimées et ont fait remonter leurs idées, constats et attentes sur les principaux aspects ou thèmes proposés à la réflexion.

L'ensemble des contributions récoltées lors des différents temps participatifs sont restituées. Les principaux enseignements qui en découlent sont classés ci-dessous selon les enjeux du PPG, à savoir :

1. La gestion des niveaux d'eaux et des jalles
 - a. Un fonctionnement hydraulique essentiel pour les usages actuels
 - b. Une diversité d'usages à concilier
2. La protection et la valorisation des marais et de la biodiversité
 - a. La réalité d'un territoire atypique et contrasté
 - b. La perception d'un patrimoine commun à préserver
3. L'animation territoriale, la gouvernance et l'implication des parties prenantes
 - a. La place des acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gouvernance du Plan de Gestion
 - b. L'association du grand public : la sensibilisation, l'information et la concertation

1. La gestion des niveaux d'eaux et des jalles

Un fonctionnement hydraulique essentiel pour tous les acteurs

L'ensemble des acteurs reconnaissent l'importance des jalles et du réseau hydraulique sur la Presqu'île d'Ambès. Les acteurs interviennent et agissent sur ce réseau à différents niveaux : le nettoyage et l'entretien des jalles, la gestion des clapets et des écluses, l'évacuation de l'eau, la surveillance, la régulation...

Au regard de la gestion et du fonctionnement du réseau hydraulique, des attentes spécifiques sont exprimées en fonction de la typologie des acteurs : la reconnaissance et la préservation de leur activité pour les acteurs du monde agricole, l'information et l'implication pour les acteurs industriels, l'écoute et l'ouverture pour les associations environnementales.

Pour autant, tous identifient l'enjeu du niveau d'eau dans les marais et les jalles comme le point essentiel pour permettre les différents usages et activités mais aussi pour favoriser la biodiversité.

Aujourd'hui, les parties prenantes partagent le constat d'un réseau hydraulique qui ne fait plus son office avec un « trop plein d'eau » sur le territoire et une eau qui ne circule pas, occasionnant des conséquences qui nuisent aux activités et à la biodiversité (dégradation de la qualité de l'eau, eutrophisation, espèces nuisibles).

Par ailleurs, les parties prenantes soulignent le besoin de clarification de la capacité et du rôle de la Presqu'île face au risque inondation et appellent également à la prise en compte du changement climatique dans la future gestion du système hydraulique, notamment la pluviométrie abondante lors d'événements soudains.

Une diversité d'acteurs et d'usages à concilier

Les activités et usages pratiqués sur la Presqu'île sont divers : l'agriculture, l'activité industrielle, la chasse et la pêche, l'observation et la sensibilisation à l'environnement...

Le recensement des usages a permis de mettre en évidence le rôle que joue chaque acteur sur la presqu'île en fonction de ses usages mais aussi la dépendance des usages au niveau d'eau sur la Presqu'île. Pour autant, la diversité des parties prenantes impliquées, la différence de problématiques et de besoins en fonction des acteurs et le manque de clarification des responsabilités et des rôles attribués à chacun rend la conciliation des pratiques compliquée et sensible.

Au-delà de cette diversité des usages et activités, les deux principaux enjeux communs aux usages qui ressortent et sont partagés par les parties prenantes sont la lutte contre les inondations et la préservation de la biodiversité.

« La difficulté à concilier les usages : d'un côté faire rentrer de l'eau dans les marais et parallèlement pomper pour enlever l'eau des terres agricoles »
Contribution lors de l'atelier de diagnostic du 9 avril 2025.

« Tous les usages et paysages sont à préserver »,
Contribution lors de l'atelier « Patrimoine et usages » du 14 avril 2025.

« Des divers usages qui n'ont pas les mêmes contraintes. Un besoin d'établir des compromis »,
Contribution lors de l'atelier « Retour d'expérience et projection » du 22 avril 2025.

« Une complexité des différents acteurs. Chacun défend son activité »,
Contribution lors de l'atelier « Retour d'expérience et projection » du 22 avril 2025.

2. La protection et la valorisation des marais et de la biodiversité

La réalité d'un territoire contrasté et fragile qui doit faire face à des menaces

Les parties prenantes ont témoigné d'une vision contrastée de leur territoire avec :

- La conciliation d'activités très distinctes : agriculture et industrie, territoire préservé et sauvage et façonné par l'homme ;
- La présence d'une grande richesse (biodiversité, ressource en eau, paysages, traditions et savoir-faire) également d'une grande fragilité ;
- Les différentes évolutions récentes qui représentent des menaces pour l'avenir (dépôts sauvages, prolifération des nuisibles, déclin du monde agricole, disparition de la biodiversité,

- fermeture des marais, dysfonctionnement des ouvrages récents, manque d'entretien, déperdition des savoir-faire anciens...) ;
- Des contraintes multiples : réglementation, risque inondation, moyens financiers limités, manque de connaissance et de relation entre les acteurs, manque de transparence et d'information de la part de la Métropole ...

L'ambivalence de cette perception est partagée par l'ensemble des parties prenantes qui font à la fois constat d'un état existant et d'une évolution en cours. Face à cela, les parties prenantes expriment le souhait de poursuivre des objectifs concrets notamment : la préservation de la biodiversité et le maintien de la vie dans les marais et l'ouverture des milieux tout en s'assurant du maintien des activités et des usages.

La perception d'un patrimoine commun à préserver

La notion de patrimoine commun de la Presqu'île d'Ambès a résonné auprès des parties prenantes autour de deux grandes notions :

- Une identité partagée autour d'une histoire, de valeurs et de marqueurs distinctifs
- Une richesse historique et patrimoniale et des valeurs partagées autour de la transmission et du partage de savoir-faire et d'un savoir vivre ensemble.

Face à ces constats, des enjeux communs sont ressortis, cohérents avec ceux du futur plan de gestion : le maintien des activités et des usages historiques de la Presqu'île mais aussi de manière concomitante et intrinsèquement liée à la protection des milieux et de la biodiversité. Globalement, les parties prenantes s'accordent sur l'importance de préserver la Presqu'île et ses milieux pour assurer la pérennité du patrimoine naturel et humain de leur territoire.

Pour ce faire, les parties prenantes souhaitent s'appuyer sur les acteurs et structures en présence et la proximité de terrain dans les actions à mettre en œuvre (fauchage, gestion des espèces invasives, gestion du niveau d'eau ...).

« *Un équilibre entre la préservation de la biodiversité et le réseau des jalles. Une différence à faire entre les terres cultivables et les marais* »,
Contribution lors de l'atelier « Patrimoine et usages » du 14 avril 2025.

« *Préserver l'activité économique industrie et agriculture, etc... et l'environnement et le système hydrique (drainages)* »,
Contribution lors de l'atelier « Patrimoine et usages » du 14 avril 2025.

« *La transmission/le partage : de vieilles familles qui témoignent de l'histoire du territoire, des nombreuses associations autour du patrimoine et de la biodiversité* »,
Contribution lors de l'atelier « Patrimoine et usages » du 14 avril 2025.

3. L'animation territoriale, la gouvernance et l'implication des parties prenantes

A ce stade de la concertation, la réflexion sur la future animation du Plan de gestion, l'implication des parties prenantes et la gouvernance apparaît essentielle pour les participants. Cet intérêt s'est exprimé lors des différentes rencontres.

Deux aspects sont principalement ressortis : la place des acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gouvernance du Plan de gestion et la prise en compte du grand public dans la sensibilisation, l'information et la consultation autour des enjeux de la Presqu'île.

La place des acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gouvernance du Plan de Gestion

Les parties prenantes partagent le besoin de clarification du rôle de chaque acteur en charge de la gestion des milieux humides dans la Presqu'île (Bordeaux Métropole, SABOM, syndicat des marais, ASA...) avec une volonté de garder la maîtrise sur les actions aujourd'hui réalisées par chacun d'entre eux : la surveillance, l'entretien, la gestion du niveau d'eau.

Ainsi, l'ensemble des participants partagent une même attente d'être pleinement mobilisés et consultés lors de toutes les étapes du Plan de Gestion, depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre et en continu dans le cadre d'une gouvernance partagée. Un besoin d'interconnaissance des acteurs et notamment de clarification des rôles de chaque acteur dans la gestion des milieux humides est fortement demandée par les participants.

*« Que l'animation ultérieure permette de maintenir le dialogue entre les différents acteurs et la sensibilisation au risque inondation et au besoin de préservation de la biodiversité perdurent dans le temps »,
Contribution lors de la réunion de lancement du 2 octobre 2024.*

*« Que les élus avant de valider la hiérarchisation des enjeux consultent et écoutent les acteurs locaux (surtout les administrés anciens) »,
Contribution lors de la réunion de lancement du 2 octobre 2024.*

*« Imaginer le plan de travaux avec les parties prenantes »,
Contribution lors de l'atelier « Retour d'expérience et projection » du 22 avril 2025.*

*« Impliquer davantage des mairies concernées par le projet pour améliorer la future gestion »,
Contribution lors de l'atelier « Retour d'expérience et projection » du 22 avril 2025.*

L'association du grand public : la sensibilisation, l'information et la concertation

Lors de la réunion de lancement avec les acteurs et parties prenantes du projet, les participants ont mis en avant l'importance de sensibiliser les habitants et les acteurs de la Presqu'île, notamment au risque d'inondation et à la préservation de la biodiversité.

Cet enjeu s'est retrouvé lors du travail en atelier, au cours desquels les acteurs ont rappelé l'importance de la communication et du dialogue qui doivent être maintenus, en premier lieu avec les parties prenantes sur le long terme, mais également avec les habitants et usagers de la presqu'île avec le souhait que les initiatives de sensibilisation au risque d'inondation et au besoin de préservation de la biodiversité perdurent dans le temps.

La sensibilisation, l'information et la concertation sont considérées comme primordiales pour tous les participants. Les échanges avec le grand public, notamment avec les riverains, apparaissent comme centraux pour sensibiliser à l'environnement pour responsabiliser et rappeler le rôle de chacun dans la préservation et la restauration des différents milieux.

« Les échanges avec le grand public est important pour la sensibilisation à l'environnement pour améliorer, préserver, restaurer les différents milieux en dégradation ou non »
Contribution lors de la réunion de lancement du 2 octobre 2024.

« Aller à la rencontre des riverains (marchés, manifestations, réunions publiques dès la fin du diagnostic) »
Contribution lors de la réunion de lancement du 2 octobre 2024.

« Organisation de journées de citoyenneté : responsabilisation des citoyens dans le nettoyage et l'entretien, intérêt pour la Presqu'île »,
Contribution lors de l'atelier « Retour d'expérience et projection » du 22 avril 2025.

RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

L'objectif premier de ce plan de gestion est de trouver un consensus sur l'établissement de niveaux d'eau minimum et maximum suivant les périodes de l'année et les usages pour préserver les zones humides de la Presqu'île (marais) et les espèces qui y sont affiliées, pour améliorer l'écoulement sur ce territoire plat (ce qui n'est pas chose aisée !) et pour améliorer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des jalles. Le tout en prenant en compte le risque d'inondation dans cette équation !

Pour cela, l'établissement de règles de gestion cohérentes au niveau de chaque casier hydraulique, avec chacun des usagers, est primordiale. Ce PPG va servir à cela, et pourra être le guide pour l'ensemble des acteurs sur le terrain et les partenaires financiers avec des actions ciblées sur la préservation de la biodiversité, la prévention des inondations, la qualité de l'eau et la communication auprès du public.

De plus, les jalles, les marais et des espèces patrimoniales ont été reconnues lors des ateliers comme faisant partie du patrimoine commun de la Presqu'île, ce qui montre l'importance de prendre en compte les enjeux liés aux milieux aquatiques qui sont fragiles, mais aussi les activités du territoire (agriculture, viticulture, ...) qui ont été des précurseurs à la création du réseau hydraulique de la Presqu'île et qui sont de moins en moins reconnues à échelle locale et nationale. Les enjeux humains et économiques seront aussi intégrés au PPG pour que la gestion mise en place n'affecte pas la continuité de ces activités. Tout le monde doit prendre part à l'élaboration de ces règles de gestion et au ciblage des actions à mener en faveur des jalles et de leur patrimoine naturel affilié, car Bordeaux Métropole n'est pas le seul gestionnaire des jalles. La mise en œuvre de ce PPG devra être partagée avec l'ensemble des usagers. Des compromis de gestion doivent être trouvés pour satisfaire l'ensemble de ces enjeux.

Bien sûr, Bordeaux Métropole associera le grand public à ce PPG. Des stands lors de manifestations sont prévus cet été sur la Presqu'île pour faire participer le grand public à l'état des lieux du PPG. Également, des documents de communications, des sorties de sensibilisation du public s'ajouteront à cela pour sensibiliser et éveiller les consciences du public non initié sur le risque inondation et la préservation des jalles.

IV. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Des acteurs parties prenantes du fonctionnement du réseau hydraulique et une perception partagée des enjeux

L'ensemble des acteurs de la presqu'île reconnaissent l'importance des jalles et du réseau hydraulique sur la Presqu'île d'Ambès. En effet, les parties prenantes identifient l'enjeu du fonctionnement des ouvrages hydrauliques et plus généralement du niveau d'eau dans les marais et les jalles comme essentiel pour permettre les différents usages et activités sur la Presqu'île mais aussi pour favoriser la biodiversité.

Ainsi, le recensement des usages a permis de mettre en évidence le rôle que joue chaque acteur sur la presqu'île en fonction de ses usages mais aussi la dépendance des usages au niveau d'eau sur la presqu'île. Or, aujourd'hui, le constat d'un territoire qui accueille un « trop plein d'eau » avec des conséquences qui nuisent aux activités et à la biodiversité (dégradation de la qualité de l'eau, eutrophisation, espèces nuisibles), est partagé.

Les deux principaux enjeux communs aux usages et aux activités qui ressortent et sont partagés par les parties prenantes sont la lutte contre les inondations et la préservation de la biodiversité.

La Presqu'île d'Ambès : une vision partagée d'un territoire atypique et contrasté, aux multiples facettes qui doit être préservé

Dans la définition d'un « patrimoine commun » de la presqu'île, les parties prenantes ont fait émerger une vision partagée d'un territoire atypique et contrasté, aux multiples facettes qui doit être préservé.

Des valeurs partagées ont été évoquées comme représentatives de la Presqu'île, inscrites dans son histoire et son identité : le savoir-faire ancestral, la transmission et le partage, l'art de vivre ensemble/ la complémentarité/la mixité, la préservation et la protection de la biodiversité.

Une identité forte autour de grands marqueurs distinctifs est ressortie également avec une biodiversité omniprésente (cigognes, ragondins, moustiques...), une presqu'île façonnée par l'eau et l'activité des hommes (système hydraulique, marais, terres agricoles, industries...), des particularités historiques et architecturales (bateau « coularin », châteaux viticoles et demeures, bâtiments agricoles, croix, toponymie des lieux...) mais également une fragilité du territoire qui connaît des menaces (dépôts sauvages, nuisibles, disparition de l'activité agricole, trop plein d'eau...).

Enfin, les participants ont souligné un certain nombre de richesses à préserver sur le territoire : la biodiversité (faune, flore), les paysages diversifiés (marais et zones humides, zones portuaires et industrielles, châteaux et demeures...), les traditions et savoir-faire et bien sûr les usages (chasse, pêche) et les activités (agricole, industrielle...).

Des attentes sur la gouvernance et l'implication des parties prenantes de l'élaboration à la mise en œuvre du Plan de gestion

Les parties prenantes partagent le besoin de clarification du rôle de chaque acteur en charge de la gestion des milieux humides dans la Presqu'île (Bordeaux Métropole, SABOM, syndicat des marais, ASA...) avec une volonté de garder la maîtrise sur les actions aujourd'hui réalisées par chacun d'entre eux : la surveillance, l'entretien, la gestion du niveau d'eau.

Parallèlement, ils soulignent le besoin de clarification de la capacité et du rôle de la presqu'île face au risque inondation, avec des marais qui sont déjà considérés comme trop pleins. Ils plébiscitent la prise en compte du changement climatique dans la future gestion du système hydraulique, notamment la pluviométrie abondante lors d'événements soudains.

L'implication des acteurs concernés par le PPG a été soulevée comme un atout pour le futur plan de gestion, autant des acteurs de terrains par leur connaissance du territoire à exploiter et de son fonctionnement historique comme

de la compétence GEMAPI et de l'expérience de Bordeaux Métropole dans la gestion d'autres Plans de Gestion. Ainsi, les parties prenantes expriment la volonté de s'investir dans une gouvernance partagée pour la gestion du réseau hydraulique et formulent la demande d'avoir un bon niveau de connaissance des jalles (état des lieux/ état de fonctionnement) et du programme des travaux envisagés.

Concrètement, les parties prenantes souhaitent que l'élaboration du PPG soit réalisée à une échelle locale et que le travail de réflexion soit effectué sur un principe de « jalle par jalle » avec un véritable retour d'expérience après chaque travaux de restauration des jalles en s'appuyant sur l'expertise du territoire des acteurs qui y vivent, afin d'en tirer des enseignements pour les futurs travaux.

Une projection pour la suite qui devra prendre en compte et dépasser les problèmes identifiés

Dans le cadre du travail avec les parties prenantes, plusieurs points de difficulté ont été identifiés dès le départ :

- Des changements d'usages, de pratiques et structurels en cours dans la presqu'île : déclin du monde agricole, disparition de la biodiversité, fermeture des marais, dysfonctionnement des ouvrages récents, manque d'entretien, déperdition des savoir-faire anciens.
- Des problématiques organisationnelles : diversité des acteurs et des usages, contraintes réglementaires (classement Natura 2000, Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique - ZNIEFF), moyens financiers limités, manque de connaissances et de relation entre les acteurs, manque de transparence et d'information de la part de la Métropole.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion, des atouts et points forts ont été identifiés, sur lesquels il faudra pouvoir s'appuyer : connaissances historiques et retours d'expérience, implication des parties prenantes...

Dans les objectifs et attendus pour la suite, les parties prenantes expriment le souhait de poursuivre des objectifs concrets notamment :

- la préservation de la biodiversité et le maintien de la vie dans les marais et l'ouverture des milieux
- le maintien des activités et des usages, avec la recherche d'opportunités économiques (valorisation du fauchage des joncs par exemple) ou la valorisation des personnes impliquées pour favoriser l'entretien du réseau hydraulique

Pour ce faire, l'établissement d'un niveau d'eau concerté dans les marais et sur la presqu'île semble le point de départ essentiel à poursuivre dans le cadre du Plan de Gestion.

V. ET APRÈS LA PREMIÈRE PHASE DE CONCERTATION ?

A la suite de cette première phase de concertation du public avec les parties prenantes, d'autres actions de concertation auront lieu, à savoir :

- Une communication du bilan de ce premier cycle de concertation des parties prenantes du projet sur le site de la participation de Bordeaux Métropole afin de rendre publiques la synthèse des contributions et les réponses apportées par la collectivité ;
- La consultation du public de la Presqu'île, avec notamment une enquête portant sur les usages ;
- La sensibilisation « Partageons la culture de l'eau » : grâce à une exposition mobile sur les différentes communes du projet et la diffusion d'un livret pédagogique ;
- La suite de la concertation des parties prenantes : avec des nouvelles réunions collectives dont les dates seront précisées ultérieurement.

V. ANNEXES

Annexe 1: Support de contribution pour la réunion de lancement